

Code de Conduite



Afin de créer un environnement favorable et inclusif, tous les membres sont tenus de respecter ce code de conduite. En participant à la CdP AfriBCD, vous acceptez de vous conformer aux principes suivants :

1. RESPECT, INCLUSIVITÉ, INTÉGRITÉ :

- 1.1 Traiter TOUS les membres de la communauté avec respect.
- 1.2 Ne pas avoir de comportement de discrimination, de harcèlement ou de comportement offensant selon l'origine, le genre, l'orientation sexuelle, la religion, le handicap ou toute autre caractéristique.
- 1.3 Agir de manière professionnelle et éthique; se comporter d'une manière qui maintient l'intégrité de la CdP.

2. PARTAGE DES CONNAISSANCES ET COLLABORATION :

- 2.1 Favoriser un environnement de partage ouvert des connaissances ; mettre l'accent sur le travail d'équipe, la coopération et le soutien mutuel entre les membres de la communauté pour promouvoir un environnement d'apprentissage collectif.
- 2.2 Aider les autres à se développer et à apprendre en fournissant des commentaires constructifs, des conseils et des ressources lorsque possible.
- 2.3 Être ouvert à différentes perspectives et à la critique constructive. S'engager dans des discussions réfléchies, des débats et des remises en question des idées tout en respectant les points de vue des autres.
- 2.4 Respecter les droits de propriété intellectuelle. Donner le crédit approprié aux auteurs et aux sources originales lorsque vous utilisez ou faites référence à leur travail. Le plagiat est strictement interdit.
- 2.5 Résoudre les conflits de manière pacifique et respectueuse. Si des conflits surviennent, essayer de les résoudre par une communication calme et constructive. Faire appel à la médiation ou impliquez les administrateurs de la CdP si nécessaire.

3. CONFORMITÉ ET APPLICATION :

- 3.1 La conformité à ce code de conduite est obligatoire pour tous les membres de la communauté. Le non-respect peut entraîner des conséquences, y compris des avertissements, une suspension temporaire ou une exclusion définitive de la CdP.
- 3.2 Toute violation ou préoccupation concernant ce code de conduite doit être signalée aux administrateurs de la CdP. Les rapports seront traités de manière confidentielle et des mesures appropriées seront prises à la suite d'une enquête approfondie.

Rappelez-vous, le succès de notre CdP repose sur l'engagement de chaque membre à respecter ces principes. Créons un environnement collaboratif, inclusif et intellectuellement stimulant qui favorise la croissance et l'avancement de la recherche en cognition en Afrique.